

Conclusion

Sur un tel sujet il est bien difficile de conclure. Il serait faux de dire que notre époque est marquée plus que d'autres par les fraudes, corruptions et triches. Dans la fable de La Fontaine que nous avons citée en exergue du livre, "la belette entrée dans un grenier", les derniers vers constituent une allusion à des financiers à qui la Chambre de justice instituée par Colbert venait de faire rendre gorge. Le phénomène est donc ancien. Aucune statistique ne nous permet de savoir s'il est vraiment plus important aujourd'hui qu'à d'autres époques. Les exemples présentés dans ce livre donnent peut-être une vue un peu apocalyptique du commerce international contemporain. Il faut cependant nuancer. La plupart des opérations du commerce international entre pays développés se passent normalement, dans des conditions de parfaite régularité. Il faut donc faire attention aux arbres qui cachent la forêt, dans les deux sens : ne pas croire que tout est pourri, mais inversement, ne pas faire d'angélisme en pensant que ces exemples sont des cas isolés.

Pourquoi alors avons nous écrit ce livre ? Parce que deux phénomènes nouveaux dans l'époque moderne donnent une dimension nouvelle aux triches de toutes sortes. D'une part, il s'agit de l'extraordinaire expansion du commerce international des marchandises, qui dépasse désormais largement les 3 000 milliards de dollars par an; or, une partie significative de ces échanges se déroulent dans des zones de relatif vide juridique. D'autre part, nous faisons face à des opérations économiques et financières d'une complexité croissante, ce qui rend beaucoup plus difficile le rôle régulateur des autorités étatiques.

La répression est certes indispensable. Mais c'est le plus mauvais moyen. Elle supprime les symptômes, pas la racine du mal. Les tricheries présentées dans cet ouvrage ne peuvent être que partiellement éliminées par des juges, des enquêteurs et des douaniers. Leur action provoque un effet rapide, mais pas toujours durable. La véritable question est d'abord d'éliminer les incitations artificielles, ce qui est le cas, par exemple, pour la contrebande. Ces incitations sont dues à un manque de coordination internationale. Si deux pays voisins ne se mettent pas d'accord, par exemple les États-Unis et le Canada à propos des droits sur les tabacs, la contrebande à grande échelle devient inévitable.

Mais la suppression des incitations à tricher dans le jeu économique suppose une véritable réflexion réaliste sur les infrastructures légales et morales des systèmes économiques. Réflexion qui jusqu'ici n'a que très peu été menée. On voit ainsi durer pendant de nombreuses années de petits jeux où des États voisins ont mis en place des législations dans le même domaine qui, par leurs différences, provoquent une incitation majeure, et parfois même légitime, à la fraude. C'est par exemple le cas de médicaments, interdits dans un pays, autorisés dans l'autre, et qui sont pourtant perçus comme efficaces dans les deux pays par les malades. Que les autorités de réglementation ne soient pas capables de coordonner leur action, de décider au delà des frontières et des différences de langue et de culture, s'il convient ou non d'interdire ou d'autoriser ce médicament, laisse rêveur.

Pourtant, le fait que les gens puisse voyager et de fait se déplacent d'un pays à l'autre accroît leur perception de la relativité des réglementations. Le Français, condamné pour "délit de grande vitesse" parce qu'il a roulé à 180 kilomètres heures sur une autoroute qui était peut être déserte, passera en correctionnelle, la condamnation sera inscrite à son casier judiciaire, alors qu'il peut rouler à la même allure sur une autoroute allemande de façon parfaitement légale !

Le problème des règles respectables, c'est non seulement que l'on puisse les respecter facilement, ce qui pour la limitation de vitesse sur les autoroutes est parfaitement le cas, mais aussi que les sanctions soient crédibles. Une sanction crédible n'est pas seulement une sanction réellement appliquée, mais aussi celle qui a un caractère légitime, qui est perçue, en moyenne, aussi bien par les sanctionnés que par la population générale, comme appropriée, méritée, acceptable. Autrement dit, l'appareil répressif ne peut plus dans des sociétés modernes être conçu autrement qu'avec un assez large assentiment de l'opinion publique. Ce qui conduit à des débats fréquents sur le caractère adapté ou inadapté des sanctions. On voit donc que l'éthique, de façon assez différente de la morale, peut-être conçue comme une "infrastructure"; elle est loin d'exister uniquement à travers l'arsenal légal et réglementaire en tant que tel (comme nous avons tenté de le montrer dans le chapitre consacré à la légalité et à la légitimité); elle existe aussi à travers un ensemble de systèmes éducatifs, incitatifs. Elle s'exprime opérationnellement dans les systèmes de contrôle qui existent à de très nombreux niveaux (par exemple le contrôle des comptes des sociétés commerciales, la protection de associés minoritaires, etc.). Il existe une combinaison de moyens intériorisés par les individus et de systèmes de contrôle externe. Mais il serait naïf de croire que cette infrastructure est de création aisée. Elle repose sur des consensus dans un cadre d'honnêteté relative des organisations et des individus.

Le deuxième enjeu est de ne pas se laisser aller à l'indifférence lorsque la réglementation n'existe pas ou qu'elle n'est pas appliquée. Le cas de Bhopal est caractéristique de ce laxisme, de ces réglementations inadaptées, du modernisme qui s'abat brutalement sur un pays qui n'était pas prêt à le recevoir. Il faut alors que les acteurs aillent au delà de la passivité que le réalisme semble leur suggérer, pour adopter un réalisme d'ordre supérieur qui est fondé sur la responsabilité à longue échéance. Le sens du long terme est une composante pragmatique absolument essentielle dans la construction du sens moral. Même si Union Carbide n'est qu'indirectement responsable du drame de Bhopal, la passivité relative de l'entreprise multinationale lui a coûté extraordinairement cher dans les années qui ont suivi l'accident.

La troisième orientation concerne l'action des pouvoirs publics : il faut qu'ils essayent de ne pas pousser les gens à la faute. La recette est, en théorie du moins, assez simple : des réglementations qui procèdent d'une démarche moins bureaucratique, moins absurde et qui facilitent la prise de responsabilité individuelle et le comportement citoyen. Reste que le haut niveau de complexité de l'organisation sociale laisse de beaux jours devant eux à ceux qui ont le pouvoir de réglementer; et savoir créer des situations où être en règle est impossible est parfois une technique de gouvernement. Souvent la reprise de règles existantes, la facilité qui consiste à faire du neuf avec du vieux, aboutit à

des systèmes réglementaires tellement absurdes qu'ils incitent à la fraude. Ils la rendent même inévitable : pour poursuivre une activité honnête, il faut se placer en situation irrégulière; ce qui légitime l'illégalité. La moralisation de la vie économique est donc essentiellement une question pragmatique. Et une affaire de pouvoir.

D'où la nécessité, et c'est l'un des principaux arguments de cet ouvrage, de construire des systèmes qui n'encouragent pas la fraude, délibérément ou non. Cela va assez loin. Ainsi, les systèmes d'imposition personnelle à tranches marginales très élevées encouragent la fraude ou la démotivation. De même, tous les systèmes qui incitent les personnes privées - physiques ou morales - à rendre compte précisément et clairement à l'État de leurs activités, pour ensuite, volontairement ou non, mieux les mettre en défaut, engendrent la dissimulation. L'idée est que dans tout système social il convient de mesurer à sa juste valeur la capacité des individus de respecter les règles du jeu social, d'évaluer les biais comportementaux que ces règles engendrent et d'avoir l'honnêteté, intellectuelle bien plus que morale, d'éviter qu'elles aient des conséquences manifestement aberrantes. Toutes les règles irréaliment sévères, soit inapplicables, soit génératrices d'un sentiment de violence légale et d'injustice doivent être soigneusement évitées par les autorités.

La question du pouvoir devient dès lors centrale. On peut certes partir de l'idée que nous sommes tous égaux, mais en réalité nous sommes inégaux en terme de pouvoir. Même, et surtout en démocratie représentative, le pouvoir n'appartient qu'à quelques uns et l'on se bat de ce fait beaucoup pour les miettes. Le clientélisme reste très fort, comme l'ont montré les députés français qui ont voté, il y a quelques années, à une écrasante majorité, contre un loi proposant d'interdire les interventions visant à annuler les procès-verbaux de contravention. Or, et c'est un problème important, tout système de régulation éthique est par nature fait pour déplaire aux puissants, car d'une part ils ne peuvent s'y soustraire personnellement, et d'autre part il risque de leur faire perdre une partie de leur pouvoir patricien d'intervention en faveur de la plèbe. L'idée qu'il est légitime que les puissants aussi aient à subir le contrôle a vraiment commencé avec l'affaire exemplaire du Watergate où le président Nixon a été obligé de démissionner. Elle a fait son chemin, mais lentement, car se pose alors le problème de ne pas bâtir non plus des systèmes paralysants pour les responsables (si le premier ministre ou le président de la République doivent justifier leurs moindres actes, cela les paralysera pour régler les grands dossiers).

On peut tenter de résumer comme suit les moyens les plus efficaces pour lutter contre les manquements à l'éthique de diverse nature.

- En premier lieu probablement, l'information, le fait que les citoyens sachent, parce que cela a été dit, publié, écrit, diffusé. L'information est une des plus redoutables bombes à retardement. Quand rien n'est fait, cela ne fait qu'accroître l'exaspération de l'opinion publique. Le poids de ce qui a été dit, du moment que les informations sont solides et vérifiées, est très fort. C'est pourquoi un des moyens privilégiés est de diffuser assez largement l'information, dans des conditions sérieuses de respect des personnes. Cela suppose néanmoins deux conditions : 1) une presse libre dans un État démocratique, ni muselée, ni complaisante, ce qui n'est pas toujours évident; 2) une presse

responsable qui vérifie ses informations avant de les imprimer ou de les présenter à la radio ou à la télévision.

- La voie judiciaire est probablement le second moyen. Le bâton a de bonnes vieilles vertus, à condition d'être manipulé à bon escient... Le problème est que trop souvent encore, la combinaison de la voie judiciaire et de l'information est contreproductive. Ainsi, lorsqu'une personne est soupçonnée de fraude ou de corruption, il ou elle sera facilement placée en détention préventive, ce qui préjuge de sa culpabilité vis-à-vis de l'opinion publique. Cela d'autant plus que la motivation des décisions d'incarcération préventive, est d'éviter que le prévenu ne prenne des mesures pour fausser le cours de l'enquête. Cette motivation jette un doute encore plus cru sur les intentions de la personne mise en examen. Une des voies à explorer pourrait être de limiter strictement le recours à la détention préventive en cas de mise en examen pour délits économiques.

- L'idéal est d'évoluer vers moins de réglementation (ce qui n'est guère la tendance en Europe) en simplifiant les arsenaux légaux et réglementaires en matières économique et de vie des affaires. La tentation est grande en effet de tout encadrer, de mettre des règles garde-fous partout, même sur les questions les plus mineures. Ce n'est pas la bonne voie, car cela biaise les décisions des acteurs économiques et sociaux qui modèlent leur comportement sur des règles parfois mal conçues et ne peuvent donc prendre des décisions plus efficaces et plus justes.

- Il faut, à l'inverse, fabriquer des règles "respectables", qui "forcent le respect", c'est-à-dire qui provoquent une très large adhésion et auxquelles il puisse être obéi dans des conditions raisonnables. Pour prendre un exemple tout à fait concret : le système de remboursement de frais d'une grande administration publique française prévoit de demander à ses membres participants à des colloques si les repas sont ou non pris en charge par les organisateurs du colloque. Ce qui paraît tout à fait normal, les fonds publics ne servant pas à payer une deuxième fois ce qui l'a déjà été. Mais ceux qui respectent le système à la lettre en font souvent les frais : le prix des repas déjà pris en charge est déduit - à hauteur de 280 francs le repas - d'un montant journalier quotidien forfaitaire qui se trouve parfois de ce fait réduit à une peau de chagrin. Pour être remboursé à hauteur de ce qui a été réellement engagé par l'agent, une seule solution : tricher, soit en évitant de mentionner complètement les repas pris en charge, soit en allongeant la durée déclarée du séjour. Le même raisonnement peut-être tenu pour un grand nombre de réglementations publiques, qui, par leur nature autoritaire et malhonnête, encouragent la fraude.

- Une quatrième voie est constituée par le renforcement des normes éthiques au sein des entreprises. Signe encourageant de ce point de vue : la remise en cause progressive, ces dernières années, du préjugé suivant lequel il est plus "opérationnel" et de bonne gestion d'être quelque peu cynique. Les préoccupations d'éthique des affaires font leur chemin dans l'entreprise, sous le thème de l'entreprise citoyenne ou de l'entreprise responsable vis-à-vis de son environnement. Il ne s'agit pas toujours de purs discours simplement destinés à améliorer l'image de l'entreprise auprès du public. Dans ce cadre, se développent toutes les formes d'autorégulation, qu'elles soient collectives

(par exemple un code de déontologie négocié dans le cadre d'une profession) ou négociées entre partenaires (par exemple entre organisations de consommateurs et branches professionnelles).

- Développer le sens moral et la responsabilité personnelle est bien sûr le moyen le plus souhaitable, mais il s'agit là d'un autre sujet. Le comportement moral individuel ne résulte pas en effet de normes absolues, complètement intériorisées : condition nécessaire mais pas suffisante, la morale ne peut être imposée par décret. En revanche, l'adoption de règles d'éthique collective peut permettre de construire et structurer les systèmes sociaux de telle sorte que la morale devienne une notion opérationnelle.